

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 16/12/2011
Réception par le Prefet : 16/12/2011
Publication : 22/12/2011



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2011-13-2-6

Séance du jeudi 15 décembre 2011

CONTRAT TERRITOIRE DE VIE THUR ET DOLLER 2010-2013 : AMENAGEMENT D'UNE AIRE D'ACCUEIL DE CAMPING-CARS PAR LA VILLE DE THANN

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération N° CG-2010-3-5-2 du 5 novembre 2010 approuvant notamment le Contrat de Territoire de Vie Thur et Doller ;
- VU la délibération N° CG-2010-4-2-4 du 7 décembre 2010 relative aux interventions du Département en faveur du tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE :

- d'attribuer, dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie Thur et Doller 2010-2013, une subvention de 13 380 € en faveur de la Ville de THANN pour l'aménagement d'une aire d'accueil de camping-cars ;
- de prélever les crédits sur le chapitre 204, fonction 94, nature 20414, programme F241 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté